



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

À une séance ordinaire tenue le 7 mars 2016, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

- M. Bernard Ouellet, maire
- M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
- M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
- M. André Sévigny, conseiller n° 5
- M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste que plus de 6 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. PIIA patrimoine – 71, rue Principale
- b. PIIA affichage – acceptation de 2 certificats d'autorisation
- c. CPTAQ 663, rang St-Lazare
- d. CPTAQ 583, rang Bois-Joly
- e. Mandat à la firme d'avocats Joli-Cœur Lacasse
- f. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 771-2016
- g. Adoption du 1^{er} projet de règlement n° 772-2016
- h. Adoption du projet de règlement n° 773-2016
- i. Adoption du projet de règlement n° 774-2016
- j. Adoption du projet de règlement n° 775-2016

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Soirée des bénévoles
- b. Rayonnage et mobilier de la bibliothèque

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière - recommandation favorable
- b. Acceptation de l'entente de travail des pompiers

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Autorisation pour appel d'offres – Service de tonte des espaces verts
- b. Addition de 20 luminaires au réseau d'éclairage public
- c. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- d. Acceptation provisoire – Jardin des geais bleus



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

a. ...

12. ADMINISTRATION

- a. Résolution d'appui pour la demande dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) volet Pacte rural 2015-2016
- b. Acceptation de la promesse d'achat et de vente – lot 4 448 300
- c. Acceptation de la promesse d'achat et de vente – lot 4 448 299
- d. Autorisation de signature pour servitude d'utilité publique

13. AGENDA POLITIQUE

a. ...

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16804-03-2016
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2016 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16805-03-2016
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Février

Bernard Ouellet	2 649.78 \$
Léopold Rousseau	963.56 \$
Jean-Pierre Lamontagne	963.56 \$
Jonathan Moreau	963.56 \$
André Sévigny	963.56 \$
Julie Rousseau	963.56 \$
Alexandre D'Amour	963.56 \$
Martine Couture	6 166.34 \$
Cathy Bergeron	5 198.22 \$
Martin Miller	3 731.88 \$
Renault Lepage	5 630.96 \$
Dany Lamontagne	4 702.92 \$
Membres du conseil et cadres :	33 861.46 \$
Employés voirie et bureau :	44 592.28 \$
Service de sécurité incendie :	15 706.92 \$
Bibliothèque et brigadières :	4 820.00 \$
Personnel de la SAAQ :	7 624.12 \$
Employés du Centre multifonctionnel :	2 745.92 \$
Total des salaires bruts payés pour février 2016 :	109 350.70 \$



Comptes payés - Février

COMBEQ	Inscription au congrès - Louise Camiré	632.36 \$
Chevaliers de Colomb	Soirée reconnaissance	75.00 \$
Comité de Liturgie	Aide financière spectacle à l'Église	600.00 \$
127 ^e Groupe Agapogil	Subvention 2016	1 550.00 \$
Groupe Négotel	Téléphones	446.66 \$
Télus	Téléphones et internet	1 113.07 \$
Danny Théberge	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Alain Laplante	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	14 783.84 \$
Produits Suncor S.E.N.C.	Essence et diesel	3 945.59 \$
Construction J.P. Pouliot	Remb. dépôt certificats localisations	600.00 \$
Constructions Léandre Demers inc.	Remb. dépôt certificats localisations	400.00 \$
Frédéric Baronet	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Guillaume Martel	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 457.94 \$
Hydro-Québec	Électricité	7 866.56 \$
Coop Fédérée	Propane - salle communautaire	1 617.29 \$
Postes Canada	Frais de poste Apollinairois commerces	30.28 \$
Jean-François Lanctôt	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaires	813.42 \$
Jean-Rock Abud	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Les Calèches la Belle époque	Fête des Neiges	1 034.78 \$
Osé ma bulle	Fête des Neiges	804.83 \$
Mathieu Gauvin	Fête des Neiges	300.00 \$
Denis Désaulniers	Fête des Neiges	977.29 \$
Construction Léandre Demers inc.	Remb. dépôt certificats localisations	800.00 \$
C.A.R.R.A.	Cotisation annuelle	3 015.00 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	668.72 \$
Syndicat des Métallos	Cotisations - janvier et février	1 362.23 \$
C.A.R.R.A.	Cotisation - février	1 337.92 \$
Stéphanie Moreau	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Videotron	Services Vidéotron - Centre multi.	88.89 \$
Léopold Delisle inc.	Bris d'aqueduc - Route 273	1 874.09 \$
Paysagiste 2000 inc.	Placer neige pour glissades	316.18 \$
La Capitale en Fête	Fête des Neiges	1261.85 \$
Info Page	Téléavertisseurs	223.74 \$
Interfas	Cotisation	14 920.69 \$
Total des comptes payés pour le mois de février 2016 :		67 318.22 \$

Comptes à Payer - Février

Abris tout genre G.Y. inc.	Ajout de portes et abris d'hiver	1 006.03 \$
Accès Couture	Sacs pour partie faciale	517.38 \$
Acklands Grainger inc.	Entretien détecteur de gaz	843.33 \$
Alimentation Beauchesne	Nourriture à chat	8.04 \$
Areo-Feu	Chapeaux	10 784.66 \$
Association des biblio. du Qc	Cotisation de base	352.53 \$
Ass. québécoise d'urbanisme	Activité du 30 avril	206.96 \$
Atelier Genytech	Inspection et entretien cube	2 842.79 \$
Atelier Mobile Luc Turcotte	Réparation zamboni	446.62 \$
Expert Atôm	Appel de service	129.35 \$
Batteries Expert Lévis	Batterie et ampoules	372.47 \$
Angela Bergeron Aubin	Fête des Neiges	60.00 \$
Béton Laurier inc.	Réparation, entretien balai et heures machinage	1 169.54 \$
Boivin & Gauvin inc.	Rempl. parties faciales, batteries, etc.	3 322.13 \$
Boutique Rose-Hélène	Soirée des bénévoles	590.00 \$
Brassard	Déchiquteuse et papeterie	2 065.87 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Bureau en gros	Chaises comptoir SAAQ	1 016.84 \$
Burocom	Banque d'heure	6 254.64 \$
Buroplus St-Agapit	Billets et stylos	19.72 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Entretien tracteur	134.05 \$
Pièces d'autos Carquest	Pièces et accessoires	612.19 \$
Cégep de Rimouski	Formation cours instructeur	1 438.00 \$
CGER	Location camion ordures - janvier	7 731.88 \$
C.E.R. Turmel enr.	Pièces et accessoires	45.62 \$
Certified Lab products	Calcium	1 805.05 \$
Chapiteaux tentation inc.	Location chapiteaux	1 126.76 \$
CHEM Action inc.	Réparer pompe	157.52 \$
Coair	Maintenance et vérifier compresseur	1 451.87 \$
Conciergerie Rive-Sud	Ménage toilettes et salle communautaire	773.00 \$
Camille Côté	Fête des Neiges	30.00 \$
Pierrette Courcy	Tire sur neige - Fête des Neiges	575.00 \$
Création Réka	Luminaires, bois huilé - salle communautaire	6 184.90 \$
Marcel Croteau	Ménage de février	532.49 \$
Déneigement Olivier	Entretien patinoire	7 263.54 \$
Sébastien Déry	Remb. frais pour jack et valve	165.85 \$
Deschesne & fils Itée	Entretien bâtiment	520.57 \$
Développement St-Apollinaire	Décompte n° 4	10 280.49 \$
Dilicontracto inc.	Ouverture du site d'enfouissement	91.98 \$
	Plateformes d'arbitres et boitiers amovibles	1 632.65 \$
Distribution Sports-Loisirs	Cours et examens théoriques	3 464.48 \$
École nationale des pompiers	Loi aména. urbanisme et code municipal	392.65 \$
Éditions Yvon Blais inc.	Analyses d'eau	183.96 \$
Groupe Environex	Honoraires professionnels	20 798.98 \$
Enviroservices	Surveillance réservoir	53.47 \$
Équip. d'incendie Rive-Sud inc.	Réparer la dégeleuse	174.76 \$
Équip. de lavage de la Capital	Honoraires TPS/TVQ	87 944.01 \$
Éthier avocats	Analyses aux étangs	359.18 \$
Exova	Ajustement retenue et déneigement	4 002.49 \$
Ferme des jumeaux Lamontagne	Financement 2016	1 699.50 \$
Fondation du Cégep de Thetford	Droits de mutations	48.00 \$
Fonds d'info. sur le territoire	Livres des minutes	271.89 \$
Formules municipales	Fête des Neiges	22.50 \$
Fortier Cindy	Fête des Neiges	52.50 \$
Sarah Fortier-Dupont	Pose de pneu balancé	45.99 \$
Garage G. Rousseau & fils	Honoraires professionnels	167.00 \$
Gaston St-Pierre et associés	Fête des Neiges	933.25 \$
Frédéric Gauvin	Sonde de niveau d'eau	337.42 \$
Geneq inc.	Libération de la retenue	15 187.34 \$
Les Gicleurs québécois inc.	Frais de déplacement	12.09 \$
Donald Groleau	Assurances pompiers et avenant	620.00 \$
Groupe Ultima inc.	Dépliants Centre multifonctionnel	431.16 \$
Imprimerie Ste-Croix inc.	Courroies	62.02 \$
Industries Lam-E inc.	Remplacement moteur	1 792.46 \$
Ventilation Déno inc.	Libération de la retenue	2 268.38 \$
Kone inc.	Fête des Neiges	52.50 \$
Camille Lamontagne	Fête des Neiges	52.50 \$
Arianne Lamontagne	Remb. papeterie	437.64 \$
Dany Lamontagne	Déneigement de février et mars	75 883.50 \$
Léopold Delisle inc.	Livres pour bibliothèque	2 484.78 \$
Librairie Renaud-Bray	Cartouches, gants, acétylène et oxygène	254.27 \$
Linde Canada limitée	Plaque vibrante	2 263.80 \$
Location LPL inc.	Divers et Fêtes des Neiges	487.53 \$
Marché Veilleux	Gyrophare	238.97 \$
Marius Garon inc.	Changer seal de valve	746.71 \$
Maxi Métal inc.	Libération de la retenue et réparer tuyau	27 885.19 \$
Mécaniques Ducro inc.	Apollinairois et Fête des Neiges - Publi-Sac	341.48 \$
Médias Transcontinental		

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



MG service	Actuateur pour zamboni	972.48 \$
Martin Miller	Frais de déplacement	34.40 \$
Yves Moreau	Déneigement de janvier	144.87 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part de mars	80 173.57 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part de mars	5 608.77 \$
Nordik Sports	Équipement pour bûchage	24.90 \$
Normand Côté	Divers travaux électriques	12 389.93 \$
Pause-Café Soleil	Café	129.73 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement février-mars et travaux	100 901.45 \$
Performance C2	Acompte session et certificats cadeaux	9 160.00 \$
Pierre Boily électrique inc.	Libération de la retenue	45 435.33 \$
Pitney Bowes	Location compteur et mise à jour	577.68 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	953.06 \$
Premier outils pro	Batteries	158.67 \$
Produits Capital	Cendrier, dégraissant, produits d'entretien	729.06 \$
PG Solutions	Comptes de taxes et services formation	1 436.90 \$
Propane GRG inc.	Propane pour Fête des Neiges	552.41 \$
Protection incendie PC	Recharge et inspections	951.19 \$
Qualinet Environnement	Pomper station	17 300.19 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	2 404.30 \$
Réal Huot inc.	Pièces et accessoires	1 724.38 \$
Réfrigération Noël inc.	Libération de la retenue	76 955.17 \$
Regulvar	Libération de la retenue	8 196.69 \$
Réseau Biblio de la Capitale	Tarifcation 2016	21 602.65 \$
Réseau Environnement	Programme	1 684.38 \$
Robert Boileau inc.	Serviette de ratine et location zamboni	2 298.86 \$
Roulement Techno inc.	Pièces et accessoires	259.91 \$
Vanessa Rousseau	Fête des Neiges	52.50 \$
SADC de Lotbinière	Formation web	20.00 \$
Sani Bleu	Location de toilettes	433.46 \$
Sectek	Boitier pour serveur	540.38 \$
Sécurité Sirois Événements	Fête des Neiges	393.96 \$
Service d'incendie en commun	Entraide	927.95 \$
Services Frimas inc.	Remplacer 2 relais	191.76 \$
Signoplus	Signalisation	99.46 \$
SM CTC Contrôle Technique	Honoraires professionnels	2 128.95 \$
SNC-Lavalin inc.	Plan intervention, raccordement puits...	9 314.71 \$
S-Pace Signalétique inc.	Signalisation	365.51 \$
Talbot Équipement Itée	Adapteur	186.07 \$
Toshiba	Frais de copies	353.65 \$
Trafic Contrôle F.M. inc.	Entretien feux clignotant	317.62 \$
Voltec	Entretien réseau	853.69 \$
WSP	Temps pour reprise de dossier	267.28 \$
Wurth Canada limitée	Savon	199.97 \$
Xérox	Versement trimestriel	1 296.38 \$
Total des comptes à payer pour le mois de février 2016 :		737 720.89 \$

16806-03-2016
point no 7a

PIIA PATRIMOINE – 71, RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE le demandeur est le propriétaire du lot 3 384 682 du cadastre du Québec situé au 71, rue Principale, dans la zone 159C;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis numéro 2016-005 afin de refaire le recouvrement de la toiture, le revêtement extérieur, les galeries et d'ajouter un avant-toit à la galerie avant;

ATTENDU QUE le projet a été recommandé par l'architecte Luc Fontaine;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement relatif au PIIA numéro 594-2007, en considérant que la propriété fait partie du noyau villageois traditionnel;



ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de permis 2016-005;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis 2016-005.

Adopté à l'unanimité.

16807-03-2016
point no 7b

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 2 CERTIFICATS D'AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de certificats d'autorisation d'affichage suivantes :

- La demande numéro 2016-063 pour le 481, Route 273, afin d'installer une enseigne murale sur la façade du bâtiment principal;
- La demande numéro 2016-030 pour le 67, rue Industrielle, afin d'installer une enseigne murale sur la façade du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de certificat d'autorisation d'affichage sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les enseignes soient autorisées comme demandé dans les demandes de certificat d'autorisation d'affichage numéro 2016-063 et 2016-030.

Adopté à l'unanimité

16808-03-2016
point no 7c

CPTAQ – 663, RANG ST-LAZARE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les lots 3 383 568 et 3 384 695 dans la zone 17 A situés au 663, rang St-Lazare;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de renouvellement afin de pouvoir continuer l'exploitation d'une sablière, ainsi que procéder à l'agrandissement du site d'exploitation d'une superficie approximative de 4000 m², ainsi que l'utilisation d'un chemin d'accès existant;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité



16809-03-2016
point no 7d

CPTAQ – 583, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 584 596 dans la zone 14 A situés au 583, rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de renouvellement afin de pouvoir continuer l'exploitation d'une sablière, ainsi que procéder à l'agrandissement du site d'exploitation d'une superficie approximative de 25 000 m², ainsi que l'utilisation des chemins d'accès existants;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

16810-03-2016
point no 7e

MANDAT À LA FIRME D'AVOCATS JOLI-CŒUR LACASSE

ATTENDU QUE le lot 4 620 007 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, est situé dans la zone 193I en référence au règlement de zonage numéro 590-2007 de la Municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE l'entreposage extérieur en vrac est interdit dans la zone 193I;

ATTENDU QUE des inspections effectuées par des personnes dûment autorisées par la Municipalité ont permis de constater la présence d'entreposage extérieur en vrac sur le lot 4 620 007 au 59, rue du Parc;

ATTENDU QUE deux avis de non-conformité ont été transmis au propriétaire du lot 4 620 007;

ATTENDU QUE le propriétaire a pris connaissance de ces avis de non-conformité, mais refuse ou omet de se conformer;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De mandater la firme d'avocats Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L à entreprendre des procédures légales appropriées devant la Cour supérieure contre le propriétaire du lot 4 620 007, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière situé au 59, rue du Parc à Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

16811-03-2016
point no 7f

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N^O 771-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;



ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement pour faciliter sa compréhension et son application;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un premier projet de règlement portant le n° 771-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16812-03-2016
point no 7g

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT N° 772-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement numéro 591-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter la largeur minimale exigée d'un terrain desservi pour une habitation unifamiliale jumelée afin de faciliter l'aménagement des cases de stationnement hors-rue;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Qu'un premier projet de règlement portant le n° 772-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16813-03-2016
point no 7h

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 773-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement de construction numéro 592-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'il y a lieu de spécifier le nombre de conteneurs ou de remorques associé à certains usages commerciaux et industriels pouvant être utilisé comme bâtiment complémentaire;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 773-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16814-03-2016
point no 7i

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 774-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 594-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées a été modifié et son appellation Q-2, r.8 a été remplacée par Q-2,r.22;

ATTENDU QUE le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2) remplace le Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r. 6);

ATTENDU QUE les articles 11 à 30 du nouveau Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) sont applicables par la Municipalité et entrés en vigueur le 2 mars 2015;

ATTENDU QUE la délivrance de permis de construction ou de lotissement relatifs à un terrain inscrit sur la liste des terrains contaminés constituée par la Municipalité en application de l'article 31.68 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement est subordonnée aux conditions mentionnées aux articles 120 et 121 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un projet de règlement portant le n° 774-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16815-03-2016
point no 7j

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 775-2016

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 594-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE lors de certains amendements précédents, le tableau de l'article 2.1 n'avait pas été mis à jour;

ATTENDU QUE le chapitre 12 du règlement de zonage, relatif à l'affichage est en cours de modification;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le n° 775-2016 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16816-03-2016
point no 8a

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT l'importance de souligner l'appréciation de tous quant au travail remarquable des bénévoles à Saint-Apollinaire;

CONSIDÉRANT QUE des crédits n'excédant pas 8500 \$ sont requis, dont près des deux tiers proviennent des fonds municipaux et les autres, des revenus et pourboires de la soirée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'allouer des crédits n'excédant pas 8500 \$ pour la soirée des bénévoles qui se tiendra le samedi 9 avril prochain à la salle communautaire et d'affecter les revenus de la soirée au paiement dudit montant et de recevoir tout l'appui et la collaboration des élus.

Adopté à l'unanimité.

16817-03-2016
point no 8b

RAYONNAGE ET MOBILIER DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE des prix ont été demandés pour le rayonnage et mobilier de la bibliothèque municipale;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit Ray Source, à un coût de 20 281.59 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat pour le rayonnage de la bibliothèque et l'achat de mobilier à Ray Source, pour un montant de 20 281.58 \$ taxes incluses, comprenant l'installation.

Adoption à l'unanimité.

16818-03-2016
point no 9a

VERSION RÉVISÉE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LOTBINIÈRE - RECOMMANDATION FAVORABLE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire émette un avis favorable à l'égard de la version révisée du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité.

16819-03-2016
point no 9b

ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE TRAVAIL DES POMPIERS

ATTENDU QUE l'entente de travail des pompiers est échue depuis le 31 décembre 2014;



ATTENDU QUE le directeur du service de sécurité incendie a remis aux membres du Conseil une nouvelle entente entre la Municipalité de Saint-Apollinaire et les pompiers du service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE cette entente de travail a pour but de maintenir d'harmonieuses relations entre la Municipalité et ses pompiers, d'établir une méthode afin de régler à l'amiable tout différend qui pourrait survenir entre les employés et la Municipalité et définir les conditions d'emploi qui doivent être observées par les parties à cette entente de travail;

ATTENDU QUE M. Martin Miller a demandé d'augmenter ses heures de travail à 24 h/semaine;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les membres du Conseil acceptent l'entente de travail déposée par le directeur du service de sécurité incendie pour les années 2015 à 2019, incluant les ajustements de salaires selon la convention collective en vigueur des employés municipaux, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2015.

Adopté à l'unanimité.

La conseillère n° 4, Julie Rousseau, s'abstient de voter sur cette résolution.

16820-03-2016
point no 10a

AUTORISATION POUR APPEL D'OFFRES – SERVICE DE TONTE DES ESPACES VERTS

ATTENDU QU'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour le service de tonte des espaces verts;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres, par le biais du site Se@o, en ce qui a trait au service de tonte des espaces verts.

Adopté à l'unanimité.

16821-03-2016
point no 10b

ADDITION DE 20 LUMINAIRES AU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ATTENDU QU'il est essentiel d'ajouter des luminaires à divers endroits sur le réseau routier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 20 luminaires, pour un montant de 10 300 \$ plus taxes. Le prix comprend la fourniture, préparation et livraison de 20 luminaires 58 watts.

Le coût exigé par Hydro-Québec pour l'installation de ces luminaires est de 2880 \$, soit 144 \$ par luminaire, plus les taxes applicables.

Le tout pour un grand total de 13 180 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

16822-03-2016
point no 10c

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 163 538 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;



ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes, l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité

16823-03-2016
point no 10d

ACCEPTATION PROVISOIRE D'UNE PARTIE DE LA RUE DU GEAI-BLEU ET DE LA RUE DU FAUCON

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre la Municipalité et *Développement St-Apollinaire inc.* le 5 février 2015 pour le développement résidentiel *le jardin des Geais bleus*;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire signé par l'ingénieur de la firme Stantec pour les travaux exécutés sur la rue A,B (chainage 1+995 à 2+220) et pour la rue C en référence au numéro de projet P-0002604, incluant la liste des travaux à compléter pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter une partie de la rue du Geai Bleu et la rue du Faucon, soit une partie du lot 5 838 949 et le lot 5 591 174 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Lotbinière.

Les rues cédées à la Municipalité par *Développement St-Apollinaire inc.* sont considérées comme rues publiques, mais le promoteur ne sera pas dégagé de ses engagements et de sa responsabilité quant à la bonne exécution et à la réalisation des travaux.

Le Conseil autorise le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire, l'acte relatif à cette cession.

Adopté à l'unanimité

16824-03-2016
point no 12a

RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA DEMANDE DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) VOLET PACTE RURAL 2015-2016

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de St-Apollinaire désire réaménager la bibliothèque municipale afin d'offrir des locaux plus modernes et plus adaptés aux besoins des usagers et de son personnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

d'appuyer la bibliothèque Au Jardin des Livres de St-Apollinaire, dans le dépôt du projet de réaménagement de la bibliothèque municipale dans le cadre du Fonds de développement des territoires, volet Pacte rural 2015-2016 qui demande une aide financière de 10 822.45 \$ secteur local.

Adopté à l'unanimité



16825-03-2016
point no 12b

ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE – LOT 4 448 300

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Mélanie Olivier et Alexandre Charest pour le lot 4 448 300 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 84, rue des Campanules;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 70 210 \$, ce qui représente un taux de 8,50 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Mélanie Olivier et Alexandre Charest, le lot 4 448 300 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 84, rue des Campanules, pour le montant de 70 210 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

16826-03-2016
point no 12c

ACCEPTATION DE LA PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE – LOT 4 448 299

ATTENDU QU'une promesse d'achat et de vente a été signée entre la Municipalité et Emmanuelle Boivin et Denis Lecompte pour le lot 4 448 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 82, rue des Campanules;

ATTENDU QUE le prix de vente a été fixé à 70 184.50 \$, ce qui représente un taux de 8,50 \$ du pied carré, plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre à Emmanuelle Boivin et Denis Lecompte, le lot 4 448 299 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, terrain situé au 82, rue des Campanules, pour le montant de 70 184.50 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

16827-03-2016
point no 12d

AUTORISATION DE SIGNATURES POUR SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE la phase II du développement résidentiel *District St-Apollinaire* est en cours de réalisation sur la rue Grenier;

ATTENDU QU'une servitude d'aqueduc et d'égouts est nécessaire pour desservir les six (6) immeubles à logements sur les lots 5 785 218 à 5 788 793 lesquels sont ceinturés par le lot 5 785 218, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière;

ATTENDU QU'Hydro-Québec poursuit la mise en place de la ligne électrique pour desservir les nouveaux terrains;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, affectant une partie des lots 5 785 218, 5 785 221, 5 785 222 et 5 785 223 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière sous la minute 12 493;



ATTENDU QU'une description technique a été préparée par Jean Taschereau, arpenteur-géomètre, affectant une partie des lots 3 383 254, 5 785 211, 5 785 212, 5 785 214, 5 785 215, 5 785 217, 5 785 219, 5 785 241, 5 788 789, 5 788 791 5 788 792 et deux parties des lots 5 785 216 et 5 785 218 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, sous la minute 12 495;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'Autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Alexandre D'Amour et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, les actes relatifs à ces servitudes d'utilité publique.

Adopté à l'unanimité.

16828-03-2016
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 7 mars 2016 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16829-03-2016
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 mars 2016, à 20h11.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 4 avril 2016
